

Guide sur **les termes bancaires** utilisés au Canada

Faites vos opérations bancaires en toute confiance **ici**, au Canada.





Bienvenue au Canada

Nous savons qu'il peut être difficile de s'installer dans un nouveau pays et que certains termes bancaires peuvent être nouveaux pour vous. Le présent guide peut vous aider à comprendre les termes bancaires couramment utilisés au Canada et à faire vos opérations bancaires en toute confiance dans votre nouveau pays.

Services bancaires courants



Compte-chèques

Vous pouvez utiliser ce compte pour vos opérations courantes.



Compte d'épargne

Ce type de compte verse généralement des intérêts sur l'argent que vous y déposez.



Solde du compte

Le montant d'argent dans votre compte à tout moment.



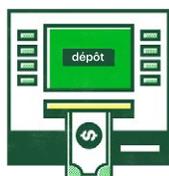
Carte de débit

Une carte de débit vous donne accès à votre compte de dépôt et vous permet de retirer des fonds directement de votre compte bancaire. Vous pouvez également utiliser cette carte pour régler vos achats chez un commerçant.



Visa Débit*

Visa Débit* est une fonction de votre carte Accès TD qui vous permet d'effectuer des achats en ligne, de configurer des paiements de factures ou d'abonnements récurrents, de magasiner en personne lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada (là où Visa est acceptée), en payant directement à partir de votre compte bancaire.



Guichet automatique bancaire (GAB)

Un appareil libre-service qui vous permet d'effectuer des opérations bancaires de base et de retirer de l'argent en utilisant votre carte de débit ou votre carte de crédit et un NIP.

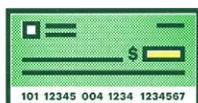
Services bancaires courants (suite)

Chèques



Un chèque est un instrument financier qui donne l'ordre à la banque de verser une somme d'argent précise tirée de votre compte bancaire à un particulier ou à une entreprise. Pour payer par chèque, vous devez inscrire sur le chèque les renseignements sur le paiement et apposer votre signature, puis le remettre à la personne à laquelle les fonds sont destinés. Lorsque la personne dépose le chèque dans son compte bancaire, l'argent est retiré de votre compte.

Chèques certifiés



Un type de chèque pour lequel la banque émettrice garantit qu'il y aura suffisamment d'argent dans le compte du titulaire lorsque le destinataire décidera de déposer le chèque.

Traites bancaires



Les traites bancaires sont une solution de rechange aux chèques certifiés; le paiement est garanti par la banque émettrice. Il est possible d'en obtenir en se rendant dans une succursale.

Protection contre les découverts



Moyennant certains frais, cette protection peut vous aider à couvrir des opérations en cas d'insuffisance de fonds occasionnelle dans votre compte-chèques, y compris si vous retirez plus que le solde disponible, jusqu'à concurrence d'une limite approuvée.

Paiements préautorisés



Il s'agit de paiements récurrents qui sont prélevés automatiquement de votre compte bancaire. Vous pouvez établir un débit préautorisé (DPA) auprès d'une entreprise, un fournisseur de services publics par exemple, pour lui permettre de prélever périodiquement de votre compte un montant d'argent prédéterminé.

Dépôt direct



Le dépôt direct est une façon de recevoir des paiements dans votre compte sans avoir à déposer un chèque (par exemple, lorsque votre chèque de paie est déposé directement dans votre compte bancaire).

Carte de crédit

Carte de crédit



Une carte de crédit est une carte de paiement numérique ou physique qui vous a été émise et qui est liée à un compte. Une carte de crédit peut être utilisée pour effectuer des achats, obtenir des avances de fonds ou accéder à vos autres comptes de la TD, s'il y a lieu. Cela inclut également :

- Tout renouvellement ou remplacement de la carte;
- Numéro de carte;
- Date d'expiration de la carte;
- CVV2.

Compte de carte de crédit



Le compte de carte de crédit est ouvert et conservé au nom du titulaire de carte principal. Le titulaire de carte principal est le responsable du compte de carte de crédit et de toutes les opérations qui y sont portées. Cela inclut toute opération effectuée par un titulaire de carte supplémentaire. Pour en savoir plus sur les obligations du titulaire de carte principal à l'égard du compte de carte de crédit, consultez votre Contrat du titulaire de carte.



Titulaire de carte principal

Le client qui a demandé une carte de crédit, dont le nom figure dans le compte et qui est responsable du compte.

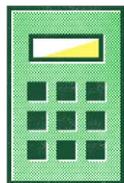
Limite de crédit de la carte de crédit



La limite de crédit est le montant total des opérations qui peuvent être portées au compte. La limite de crédit initiale pour le compte figure dans la Déclaration. Il revient au titulaire de carte principal de s'assurer que le montant total des opérations portées au compte soit en tout temps inférieur à la limite de crédit. Certaines opérations peuvent être autorisées et entraîner le dépassement de la limite de crédit. Si la limite de crédit peut être dépassée, cela ne signifie pas que la limite de crédit du compte a été augmentée. Le montant qui dépasse la limite de crédit sera ajouté au paiement minimum. Certains titulaires de carte peuvent se voir facturer des frais de dépassement de limite si leur solde dépasse la limite de crédit. Pour savoir si l'on vous facturera des frais en cas de dépassement de la limite de crédit, consultez votre Déclaration.

Carte de crédit (suite)

Crédit disponible au titre de la carte de crédit



Le crédit disponible est le montant de crédit dont vous disposez à tout moment dans le compte. Le crédit disponible diminue au fur et à mesure que des opérations sont portées au compte, y compris les frais, les frais d'intérêts et les ajustements. Certains commerçants peuvent appliquer une retenue sur une partie du crédit disponible du compte. Cela se produit lorsqu'ils préautorisent temporairement un montant d'achat ou un montant d'achat estimé sur le compte avant d'effectuer l'opération. Dans ce cas, le crédit disponible est réduit jusqu'à ce que le montant préautorisé soit ajusté par le commerçant.



Date d'échéance du paiement de la carte de crédit

La date à laquelle le paiement minimum de la carte de crédit est exigible. La date d'échéance du paiement est indiquée sur votre relevé et est toujours fixée à au moins 21 jours après la date de votre relevé.



Paiement minimum de la carte de crédit

Vous devez acquitter le paiement minimum inscrit sur votre relevé de carte de crédit au plus tard à la date d'échéance de chaque paiement. Si le paiement minimum n'est pas effectué à temps, le compte ne sera plus en règle, ce qui peut entraîner différentes répercussions sur votre compte. Pour en savoir plus sur ce qui se produit si vous ne faites pas le paiement minimum à temps, consultez votre Contrat du titulaire de carte.



Frais annuels

Certains produits de carte de crédit imposent des frais annuels au titulaire de carte principal. Certains produits de carte de crédit imposent également des frais annuels pour ajouter un titulaire de carte supplémentaire. Pour en savoir plus sur vos frais annuels, consultez votre Déclaration.



Carte de crédit avec récompenses

Il s'agit de produits de carte de crédit permettant d'obtenir des points de récompense lorsque vous effectuez des achats admissibles à partir du compte associé au programme de récompenses. Le nombre de points accumulés dépend du montant et du type d'achat porté au compte, ainsi que du type de carte de crédit que vous détenez. Pour en savoir plus sur le programme de récompenses, consultez votre Contrat du titulaire de carte.

Carte de crédit (suite)



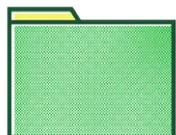
Carte de crédit avec remises

Il s'agit de produits de carte de crédit permettant d'obtenir des dollars de remise lorsque vous portez des achats admissibles au compte associé au programme de remises. Le nombre de dollars de remise obtenus dépend du montant et du type d'achat porté au compte, ainsi que du type de carte de crédit que vous détenez. Pour en savoir plus sur le programme de remises, consultez votre Contrat du titulaire de carte.



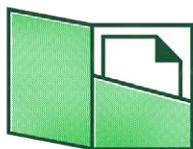
Cote de crédit

La cote de crédit est un pointage variant entre 300 et 900 qui renseigne les institutions financières et les prêteurs de crédit sur votre capacité à gérer le crédit. Plus votre cote est élevée, meilleure est votre capacité à gérer le crédit.



Antécédents de crédit

Une liste de faits recueillis auprès d'institutions financières, de commerçants et d'autres prêteurs sur la façon dont vous avez géré votre crédit dans le passé. Les renseignements positifs sur le crédit resteront dans votre dossier indéfiniment, tandis que les renseignements négatifs resteront dans votre dossier environ 6 à 7 ans, selon votre province de résidence. Ces renseignements dressent votre profil de solvabilité, appelé cote de crédit. Votre cote de crédit est utilisée pour aider les banques et autres entreprises à décider si elles vous accorderont un prêt et le montant de celui-ci.



Rapport de l'agence d'évaluation du crédit

Les antécédents de crédit sont compilés par les principales agences canadiennes d'évaluation du crédit. Lorsqu'une institution financière examine une demande de crédit, elle demandera le consentement du demandeur pour consulter le rapport de crédit à son sujet. Ce rapport dresse le sommaire de ses antécédents de crédit.



Vérification de crédit

Un examen par un prêteur de crédit ou une autre partie (comme un locateur éventuel) des antécédents de crédit d'un client afin de connaître sa capacité à rembourser les fonds empruntés. Le prêteur ou la partie qui procède à une vérification de crédit initiale peut uniquement le faire avec le consentement du client.

Prêts hypothécaires



Prêt hypothécaire

Un prêt garanti par un bien immobilier.



Mise de fonds

La somme d'argent versée pour acheter une propriété. Déduisez le montant de la mise de fonds au prix d'achat pour obtenir le montant que vous devez emprunter.



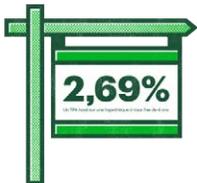
Terme du prêt hypothécaire

La période pendant laquelle la convention de prêt hypothécaire est en vigueur et pour laquelle votre taux d'intérêt a été établi.



Évaluation

Il s'agit d'une démarche servant à établir la valeur d'une propriété par un évaluateur autorisé, normalement aux fins de financement. Cette valeur pourrait différer du prix d'achat de la propriété.



Prêt hypothécaire à taux fixe

Un prêt dont le taux d'intérêt reste le même pendant une période donnée (le terme).



Prêt hypothécaire à taux variable

Un prêt dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux de base. Le montant des versements pourrait différer à la suite de cette modification de taux.

■ Prêts hypothécaires (suite)



Prêt hypothécaire ordinaire

Un prêt hypothécaire ne dépassant pas 80 % du prix d'achat ou de la valeur de la propriété, selon le montant le moins élevé.



Prêt hypothécaire à proportion élevée

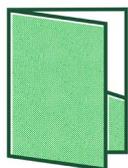
Un prêt hypothécaire supérieur à 80 % du prix d'achat ou de la valeur de la propriété, selon le montant le moins élevé. Les prêts hypothécaires à proportion élevée doivent être assurés contre le défaut de paiement par un assureur de prêt hypothécaire, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et l'emprunteur devra payer une prime supplémentaire.

Placements



Certificats de placement garanti (CPG) et dépôts à terme

Un type de dépôt qui garantit le remboursement du capital investi et verse habituellement des intérêts à un taux prédéterminé pour une période définie.



Fonds communs de placement

Un portefeuille de placement géré par des professionnels au nom de nombreux investisseurs, qui détiennent des « parts » du fonds.



Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Un véhicule de placement enregistré auprès du gouvernement fédéral qui vous permet de faire fructifier votre argent et de le retirer sans payer d'impôt, ainsi que d'épargner pour atteindre des objectifs à court et à long terme. Lorsque vous cotisez à un CELI, il est important de tenir compte du plafond de cotisation, soit le montant maximal que vous pouvez verser à un CELI pour une année donnée.



Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Un véhicule de placement enregistré auprès du gouvernement fédéral qui est avantageux sur le plan fiscal, dont les cotisations sont déductibles du revenu et dont les revenus de placement font l'objet d'un report d'impôt. C'est un régime enregistré qui vous aide à épargner pour votre retraite en vous permettant de verser des cotisations en reportant l'impôt jusqu'à la retraite. Une partie des fonds peut également être utilisée pour l'achat de votre première propriété et pour retourner aux études. Lorsque vous cotisez à un REER, il est important de tenir compte du plafond de cotisation, soit le montant maximal que vous pouvez cotiser à un REER pour une année donnée.



Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Un véhicule de placement enregistré auprès du gouvernement fédéral qui est avantageux sur le plan fiscal et qui vous permet de mettre de l'argent de côté dans le but précis de financer les études postsecondaires d'un enfant. Il s'agit d'un régime enregistré qui vous aide à épargner pour les études postsecondaires d'un enfant à l'aide de subventions du gouvernement et d'un report d'impôt. Vous pourriez avoir droit à d'autres subventions et bons selon le revenu net de votre ménage et votre province de résidence.

Virement de fonds



Virement *Interac*^{MD}

Virement *Interac*^{MD} est un service permettant d'effectuer des virements de fonds entre des comptes personnels et d'entreprise détenus auprès des banques canadiennes participantes et d'autres institutions financières. Ce service est offert par Interac Corporation. Vous pouvez envoyer de l'argent à une personne ou à une entreprise qui possède une adresse courriel, un numéro de téléphone cellulaire et un compte bancaire auprès d'une institution financière canadienne.



Virement interbancaire

Un virement interbancaire est un transfert électronique de fonds d'une personne ou d'une entreprise à une autre, au Canada ou à l'étranger. Il est habituellement effectué à la succursale, mais certaines institutions financières offrent également le service en ligne.



Virement international

Un virement international est un service qui vous permet d'envoyer des fonds à l'étranger en utilisant la méthode de votre choix dans votre compte accessible à partir du site Web des services bancaires ou de l'appli mobile.



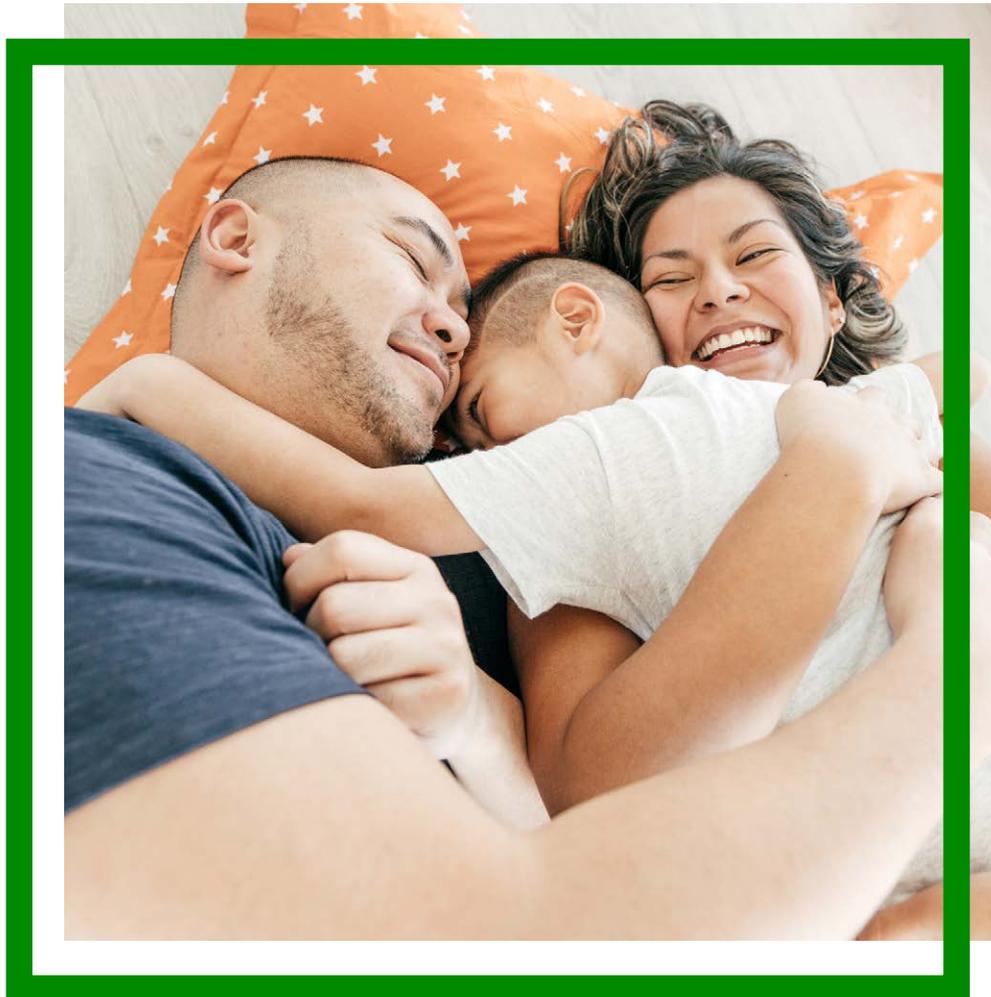
Transfert d'argent^{MC} Western Union^{MD}

Vous pouvez utiliser le service de Transfert d'argent^{MC} Western Union^{MD} pour que les fonds soient récupérés¹ à une agence Western Union^{MD} dans plus de 200 pays et territoires.



Visa* Direct

Vous pouvez envoyer des fonds de votre compte à tout destinataire qui détient une carte Visa* admissible, au Canada ou à l'étranger.



Nous sommes prêts à vous aider à aller de l'avant.

Nous voulons être à vos côtés à chaque étape pendant que vous vous bâtissez une nouvelle vie au Canada. **Venez nous rencontrer dans une succursale TD, communiquez avec nous par téléphone au 1-800-895-4463 ou visitez notre site Web à l'adresse td.com/solutionspournouveauxarrivants/ pour en savoir plus.**

¹ Les agences Western Union peuvent aussi proposer au destinataire d'autres options de cueillette.

Virement *Interac*^{MD} est une marque déposée d'Interac Corp. Utilisée sous licence.

Le nom, le logo et les marques de commerce et de service **WESTERN UNION**, détenus par Western Union Holdings, Inc., sont enregistrés et utilisés aux États-Unis et dans de nombreux pays et utilisés avec la permission de la société.

* Marque de commerce détenue par Visa International Service Association et utilisée sous licence.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.